



TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE DE BUC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 07 septembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	8
Votants	10

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, Adjoints au Maire
Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Damien FEGELE, Pierre-Alain SOYER et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Valérie PREVOT ayant donné procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN, Candy KUPCZAK ayant donné procuration à Philippe CUSENIER

Absent(e)(s):

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
 - Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
 - Point n° 3** FINANCES – Décision modificative n°2
 - Point n° 4** PERSONNEL – Mise en œuvre d'un contrat couvrant les conséquences de l'inaptitude
 - Point n° 5** LOGEMENT – Modification du montant des charges pour le logement 5 Rue Charles de Gaulle
 - Point n° 6** LOGEMENT – Modification du montant du loyer et/ou des charges du logement situé 7 Rue Charles
 - Point n° 7** COFOR – Adhésion au réseau des communes forestières
- Questions diverses**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00
Dominique CHESNEL est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

FINANCES

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire expose qu'il convient de faire des ajustements budgétaires suite au montant du FPIC qui est revu à la hausse pour 2022. Il convient de procéder comme suit :

	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses de fonctionnement	D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 400€	
	TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	- 400 €	
	D 739223 : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal		+ 400 €
	TOTAL D 14 : Atténuation de produits		+ 400 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

PERSONNEL

Mise en œuvre d'un groupement de commandes par le CDG 90 d'achat de prestations d'assurances couvrant la prise en charge des conséquences de l'inaptitude des agents publics à exercer leurs fonctions

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort propose de procéder à la consultation pour la passation d'un marché de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le compte des communes et EPCI et pourra procéder la gestion des relations avec l'(es) assureur(s) sélectionné(s).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations d'assurance
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents y afférents

LOGEMENT

Modification du montant des charges pour le logement 5 Rue Charles de Gaulle (1^{er} étage)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la locataire du logement situé au 1^{er} étage de la Cure (5 Rue Charles de Gaulle) a demandé à ce que le montant des provisions de charges soit revu à la hausse. Cela lui permettra de ne pas avoir une régularisation de charges trop importante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE MODIFIER** le montant des provisions de charges en le passant de 70 € à 120 € par mois (le loyer est ainsi modifié : 520 € pour le montant du loyer et 120 € de charges à compter du 1^{er} octobre 2022)

LOGEMENT

Modification du montant du loyer et/ou des charges – 7 Rue Charles de Gaulle (1^{er} étage)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux du logement situé 7 Rue Charles de Gaulle (1^{er} étage) sont presque terminés.

Il convient de réviser le loyer et/ou les charges pour faire suite à ses travaux de rénovation et d'amélioration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE FIXER** le montant du loyer comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2022 :
450 € au titre du loyer et 50 € au titre des charges

FORET

Adhésion à la Cofor

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'obtention de l'appel à projet « forêt d'avenir », il convient d'adhérer à la COFOR qui est partenaire de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ADHERER** au réseau des communes forestières en :
Adhérer à l'Association des Communes Forestières du Territoire de Belfort
Adhérer à la Fédération nationale des Communes forestières de France
- **S'ENGAGER** à respecter les statuts des associations et à honorer annuellement sa cotisation au réseau des Communes forestières en déléguant au Maire le renouvellement annuels d'adhésions
- **DE DESIGNER** pour représenter la commune au sein de l'association des communes forestières :
Délégué titulaire :
Délégué suppléant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion au réseau des Communes forestières.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des anciens	Le repas se fera le 04 décembre 2022 dans la salle de Mandrevillars. Au vu du nombre de personnes âgées au sein du village, l'âge sera reculé progressivement pour prendre en compte à terme les plus de 70 ans. L'année de naissance de référence conservée est 1956.
Eclairage public	Le Maire explique que la commune va éteindre l'éclairage public de 23h30 à 5h00

Cérémonies de commémoration	Les cérémonies auront lieu : <ul style="list-style-type: none"> - Le 11 novembre 2022 à 11h - Le 19 novembre 2022 à 11h pour la libération de Buc
Vœux du Maire	Les vœux du Maire auront lieu en 2023. En raison de la fermeture de la salle communale, la cérémonie des vœux se fera le 07 janvier 2023 à 17h00 sous un chapiteau

La séance est levée à 21h00

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal <i>Absent</i>
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale <i>Ayant donné procuration à Philippe CUSENIER</i>	Valérie PREVOT Conseillère Municipale <i>Ayant donné procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN</i>
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal	Hervé WIAND Conseiller Municipal